

(Traduction)

II

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne à l'Ambassadeur du Canada près la République Fédérale d'Allemagne.

LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BONN, le 30 octobre 1953.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour adressée à monsieur le ministre fédéral des Affaires extérieures.

Au nom du Gouvernement fédéral, j'ai le plaisir de donner mon agrément à vos propositions concernant la mise en vigueur de la Convention germano-britannique relative aux actes de procédure en matières civiles et commerciales à compter du 20 mars 1928 (Gazette Officielle du Reich n° II, Page 623) entre la République Fédérale d'Allemagne et le Canada.

Je saisis cette occasion, monsieur l'Ambassadeur, pour vous exprimer les assurances renouvelées de ma très haute considération.

HALLSTEIN.

CRÉATION D'UN COMITÉ
CANADO-AMÉRICAIN POUR LE
COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Accord entre le Canada
et les États-Unis d'Amérique

Intervenu par un Échange de Notes

Signées à Washington le 13 novembre 1952

En vigueur le 12 novembre 1953

756 715

EDMOND MONTGOMERY
Queen's Printer and
Controller of Stationery

25 cents
10113